6ème réunion du protocole de discussions sur la suppression du samedi matin (18 janvier 2008)
Quelle répartition des 108 heures pour les enseignants ?

Suite au document de travail envoyé par le Ministère pour préparer cette réunion, le SE-UNSA s'est retourné vers la profession pour recueillir son avis sur la déclinaison précise des 108 heures, telle que proposée par le Ministre via un sondage : « **Suppression du samedi matin : quelles conséquences sur l'exercice du métier ? Donnez votre avis sur les 108 heures !** » (répondez sur **www.se-unsa.org**)

Intervention préalable du SE-UNSA

Nous avons rappelé au Ministère notre mandat issu du congrès de la Rochelle en mars 2007, sur le « 24+3 » qui doit être consacré, pour nous « à la concertation, à l'accompagnement pédagogique des élèves, aux réunions d'équipe éducative pour la scolarisation d'enfants en difficulté ou en situation de handicap, au suivi individualisé, aux relations avec les familles … »

Ainsi nous avons jugé inacceptable, en l'état, les propositions du Ministère notamment sur le contingent de 68 heures affectées aux actions directes auprès d'élèves en difficulté.

Le SE-UNSA, depuis le début des échanges avec le Ministère, a clairement dit sa volonté que le dispositif d'aide aux élèves en difficulté n'aboutisse pas à un « travailler plus » mais à un « travailler mieux », en réorganisant notamment les heures dégagées.

Contre-proposition du SE-UNSA

Nous avons, à nouveau, formulé notre proposition d'un capital-temps de 72 heures consacrées aux élèves en difficulté incluant des actions directes mais aussi le suivi et la mise en œuvre du dispositif (préparation, concertations au sein de l'équipe et échanges avec les familles, élaboration des projets, formation nécessaire à dégager …).

Concrètement nous avons demandé à :

- Garder les 36 heures (« 27ème heure ») pour les conseils de cycles, les conseils de maîtres, les conférences pédagogiques et les conseils d'école.
- Utiliser les 72 heures restantes pour des travaux d'aide individualisée et de suivi des élèves, incluant notamment des réunions d'équipe éducative et/ou pluridisciplinaires pour mise en place des PPS, des réunions de synthèse RASED pour les élèves en difficulté, les rencontres avec les familles, les rencontres avec les services sociaux et autres structures liées à l'enfance, des temps de formation spécifique sur la prise en charge des élèves en difficulté...

Notre proposition de capital-temps semble partagée par le Sgen.

A l'inverse, le Snuipp se prononce pour un découpage horaire sur la même base que le ministère, avec un volume autour de 54h pour des actions directes auprès d'élèves en difficulté..

Les premières remontées suite au sondage du SE-UNSA nous confortent dans notre demande de souplesse horaire et de meilleure prise en compte des temps nécessaires pour préparer, suivre et ajuster, en équipe, les actions directes auprès des élèves en difficulté. Les

enseignants ne rechignent pas devant cette prise en charge mais exigent les moyens en temps pour mener à bien ce travail.

Le Ministère a avoué être attaché à un affichage le plus précis possible tant envers le Ministère du budget qui lorgne les milliers d'ETP (équivalents temps plein) récupérés par la suppression du samedi matin, qu'envers l'opinion publique qui attend un acte fort pour la prise en charge des élèves en difficulté.
Soit, mais pour le SE-UNSA le projet ainsi soumis à discussion nous semble plus relever d'un cadrage autoritariste (pour donner un gage au gouvernement)que d'une réflexion pédagogique poussée sur ce que constitue, réellement, une prise en charge globale, efficace des élèves en difficulté. C'est ce que nous avons dit au Ministère, qui accepte d'étudier un infléchissement de cette répartition horaire.

D'ici le 25 janvier, date de la réunion conclusive du protocole de discussions, chaque organisation syndicale devra remettre par écrit ses propositions définitives sur le cadrage horaire et le contenu des 108 heures. Ces éléments concrets prépareront les rencontres bilatérales programmées avec chaque syndicat dans le courant de la semaine.

La balle est maintenant dans le camp des syndicats pour formuler des propositions concrètes et faire avancer vraiment le dossier. Elle l'est aussi du Ministère qui devra montrer clairement, sa réelle volonté de dialogue social sur un sujet aussi important.

Au SE-UNSA nous pensons que le service des enseignants est tout sauf une question mineure et qu'en ce domaine, les syndicats doivent être offensifs pour améliorer les conditions de travail des enseignants. C'est tout le sens de notre identité syndicale : s'opposer et proposer !